

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 14
Votants..... 15
Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, RETREGEERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier
PROCURATIONS : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 4
DELIBERATION N° 7
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023
VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2023

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 191 912,44 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 449 125,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

13 AVR. 2023

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le13 AVR. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
012-211202312-20230408-20230804_7-DE
Reçu le 13/04/2023